

« Habiter Mieux - Agilité »

Des Aides pour améliorer la performance thermique de votre logement

Programme piloté par l'Agence Nationale de l'Habitat



L'opération « Habiter Mieux » est un dispositif national qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de l'État « des investissements d'avenir ».

Son objectif principal vise à améliorer les performances énergétiques des logements.

PRINCIPE

Apporter une aide financière aux propriétaires qui réalisent des travaux sur leur résidence principale (logement de plus de 15 ans) permettant une baisse de la consommation énergétique.

BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires occupants à revenus modestes qui bénéficient des aides de l'Anah pour des travaux d'amélioration de leur logement (travaux d'amélioration de l'habitat, réhabilitation lourde pour le traitement de l'habitat indigne).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

- ↳ Ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les différents accords de financement.
- ↳ Faire réaliser les travaux par des entreprises RGE.
- ↳ S'engager à garder le logement comme résidence principale pendant 6 ans.

TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

- ↳ Changement de chaudière,
Ou
- ↳ Isolation des combles (aménagés ou aménageables),
Ou
- ↳ Isolation des murs intérieurs et/ou extérieurs.

SUBVENTIONS

- ↳ Anah
- ↳ Certaines collectivités
- ↳ Eventuellement le Département et certaines Caisses de retraite

FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE :

- ↳ Valorisation CEE

PRÊTS SPÉCIFIQUES

- ↳ Prêt du 1% action logement
- ↳ Eco-Prêt à Taux Zéro





EXEMPLE D'OPÉRATION

Description et état du logement :

- ↳ Maison sur sous-sol des années 1970,
- ↳ Chaudière fuel très ancienne,
- ↳ Menuiseries simple vitrage,

Projet envisagé :

- ↳ Pose d'une chaudière à condensation,

Exemples de plans de financement

<i>Sous réserve des budgets alloués</i>	<i>ressources très modestes</i>		<i>ressources modestes</i>	
Coût des travaux	7 000 €		7 000 €	
Frais de dossier	200 €		200 €	
Coût global de l'opération	7 200 €		7 200 €	
Subv. Anah	50 %	3 500 €	35 %	2 450 €
Subv. Anah – frais de dossier		150 €		150 €
Total des subventions		3 650 €		2 600 €
Apport personnel		3 550 €		4 600 €

CONDITIONS DE RESSOURCES

Revenu fiscal de référence 2016 à ne pas dépasser :

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence	
	Très modeste	Modeste
1	14 508 €	18 598 €
2	21 217 €	27 200 €
3	25 517 €	32 710 €
4	29 809 €	38 215 €
5	34 121 €	43 752 €
6	38 422 €	49 262 €
7	42 723 €	54 772 €
Par personne supplémentaire	4 301 €	5 510 €

Les subventions sont calculées sur un montant HT des travaux d'amélioration thermique, dans la limite de 20 000 € HT de travaux.



Certaines collectivités locales peuvent éventuellement apporter une aide complémentaire (Agglomération du Grand Angoulême / Département pour les personnes âgées de 65 ans et plus de la catégorie "très modeste").

Les frais de dossier de 200 € sollicités par SOLIHA sont payables en 2 fois :

- 50 € à l'ouverture du dossier
- 150 € lors de la clôture du dossier

NB : Ce plan de financement est donné à titre indicatif, il est susceptible d'être modifié selon l'évolution de la réglementation.

UNE RÈGLE IMPÉRATIVE

Et commune à toutes les demandes :

Les travaux ne doivent en aucun cas commencer avant l'obtention de l'accord du ou des organismes sollicités.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

05-45-95-62-02

contact.charente@solihha.fr

www.solihha16.fr